



PREFET DE LA DROME

Direction départementale de la Protection des
Populations de la Drôme
Service protection de l'environnement
Dossier suivi par : Stéphane LETIZI
Tél. : 04 26 52 22 08
fax : 04 26 52 21 62
mail : ddpp-icpe@drome.gouv.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2019 131-0005

**portant consultation du public relative
à la création de secteurs d'information sur les sols (SIS)
pour le département de la Drôme**

Le Préfet de la Drôme

VU l'article 173 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;

VU le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015, relatif aux secteurs d'information des sols prévus par l'article L125-6 du Code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L125-6, R125-41 à R125-48 relatifs aux secteurs d'information sur les sols (SIS), L556-2, R556-2 à R556-5 sur la gestion des sites et sols pollués, R125-23 et suivants relatifs à l'information des acquéreurs et locataires et les articles L 123-19-1 et suivant concernant les décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, hors procédure particulière ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles L133-1 à 5, R133-1 à 3, L151-43 et L152-7, R151-53 et R161-8, R410-15-1, R431-6 et R442-8-1 ;

VU le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, service chargé des risques, du 20 juin 2019 ;

CONSIDERANT que les SIS ont pour objectif d'informer le public et les usagers sur la pollution des sols et des risques sanitaires induits, et de s'intégrer dans le dispositif général information et locataires (IAL)

CONSIDERANT que la consultation des collectivités locales prévues par l'article R125-41 du Code de l'environnement est achevée depuis le 12 mai 2019 et que les propriétaires concernés ont fait l'objet de l'information prévue par l'article R125-4-II du Code de l'environnement ;

CONSIDERANT qu'il convient désormais, afin de mener la procédure à son terme, d'associer le public à l'élaboration des SIS conformément à l'article L120-1 et L 123-19-1 et suivant du Code de l'environnement relatif à la participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, hors procédure particulière ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Drôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Il sera procédé à une consultation du public, dans les formes prescrites par les textes susvisés relatifs aux modalités de consultation préalable, sur la création de secteurs d'information sur les sols (SIS) pour le département de la Drôme.

ARTICLE 2 : Cette consultation se déroulera pendant une durée d'un mois, du 12 août 2019 au 13 septembre 2019 inclus.

ARTICLE 3 : Pendant la durée de la consultation, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le portail internet de la préfecture de la Drôme à l'adresse suivante <http://www.drome.gouv.fr> (rubrique : politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – secteurs d'information sur les sols (SIS)).

ARTICLE 4 : L'ensemble des projets de SIS établis par l'État, après consultation des collectivités locales concernées et compétentes sur le territoire de la Drôme est annexé au présent arrêté. Les fiches descriptives de ces projets sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Drôme à l'adresse suivante : <http://www.drome.gouv.fr> (rubrique : politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – secteurs d'information sur les sols (SIS) – fiches descriptives des secteurs concernés).

ARTICLE 5 : Des observations et propositions pourront être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : sis.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr.

ARTICLE 6 : Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de la consultation sera affiché par les soins des maires de l'ensemble des communes concernés par le projet de SIS.

Cet affichage aura lieu quinze jours au moins avant l'ouverture de la consultation publique et pendant toute sa durée en mairies précitées, à la préfecture et dans les sous-préfectures de la Drôme.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les autorités compétentes.

Cette consultation fera l'objet d'un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de la consultation par voie dématérialisée sur le portail des services de l'État dans la Drôme dans les mêmes conditions de délais que celles prévues ci-dessus.

ARTICLE 7 : Des informations complémentaires peuvent être sollicitées auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne- Rhône-Alpes – service Prévention des risques industriels climat air energie (PRICAE), chargée de traiter les résultats de cette consultation, notamment de mettre à jour les projets de SIS le cas échéant.

ARTICLE 8 : Dans le délai de trois mois à l'issue de la consultation, les observations recueillies feront l'objet d'un procès-verbal de synthèse et d'un rapport motivé, qui seront mis à la disposition du public à la direction départementale de la protection des populations – service installations classées, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes – service PRICAE, ainsi que dans les différentes mairies d'implantation des SIS et sur le portail des services de l'État en Drôme à l'adresse : <http://www.drome.gouv.fr>.

L'autorité compétente pour statuer sur la création des SIS est le préfet de la Drôme.

ARTICLE 9 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Die, la sous-préfète de Nyons, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et l'ensemble des mairies des communes du département de la Drôme concernés par l'implantation des SIS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Valence, le - 9 JUIL. 2019

Le Préfet,

Pour le Préfet, par délégation
Le Directeur de Cabinet

Sabry HANI

Liste des collectivités concernées par un projet de SIS

ECPI	COMMUNE	N° SIS	Nom SIS
CC Drôme Sud Provence	Rochebude	26SIS01641	CET de ROCHEGUDE - Centre d'Enfouissement Technique
CC Ermitage Tournonais Herbasse Pays de St-Félicien	Serves s/ Rhône	26SIS01611	SOCIETE SARMA
CC Porte de Dromardèche	St-Vallier	26SIS01627	Agence EDF GDF Services
		26SIS01662	CHATAIN René
	Laveyron	26SIS01672	PAPETERIE EMIN LEYDIER
CC du Royans-Vercors	St-Jean-en-Royans	26SIS01670	Garage USCLARD
CA Valence Romans Agglo	Portes-lès-Valence	26SIS01614	PIERI CHIMIE
	Bourg-les-Valence	26SIS08039	Ancienne usine à gaz
		26SIS01633	LA CARTOUCHERIE
		26SIS01651	Ancienne carrière GIRARD - L'immobilière de la Vallée du Rhône
	Bourg-les-Valence	26SIS01654	CHAMPAGNE METAUX RHONE
	Romans sur Isère	26SIS01637	LA CELLONITE
	Pont de l'Isère	26SIS01639	SODIMAS (ex RENAU)
	Valence	26SIS01644	THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION VALENCE
		26SIS01655	CMRJ (ex René JOURDAN)
		26SIS07350	AUTELY
CC Val de Drôme	Loriol s/Drôme	26SIS01671	PNEU MAT X